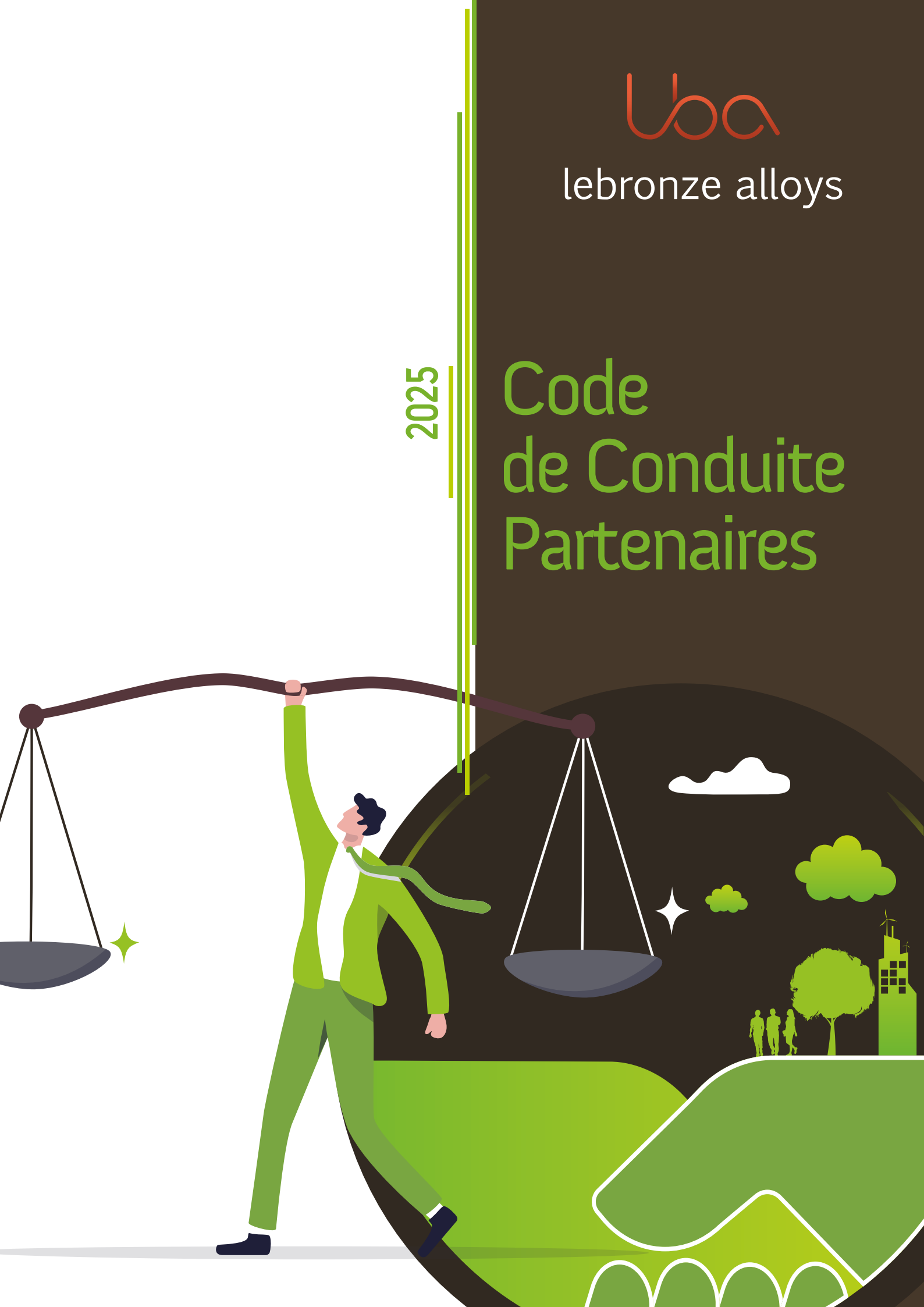




2025



lebronze alloys

Code de Conduite Partenaires

L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	3
RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	5
1 Respect des droits de l'homme	5
2 Prohibition du travail des enfants	5
3 Interdiction du travail forcé	5
4 Respect des réglementations concernant les horaires de travail et des rémunérations	5
5 Prohibition du harcèlement et des discriminations	5
6 Dialogue social et liberté d'association	6
7 Respect des normes applicables en matière de santé et de sécurité	6
PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS	6
1 Gestion des risques environnementaux	6
2 Impact climat, trajectoire bas carbone	6
3 Optimisation des énergies	6
4 Optimisation des ressources naturelles et biodiversité	7
5 Limitation des émissions et des déchets	7
6 Stratégie d'achats de matières recyclées	7
7 Respect des communautés locales	7
PRISE EN COMPTE DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES PRODUITS	7
1 Réglementations des produits	7
2 Traçabilité des produits et de leur origine	7
PRATIQUE ÉTHIQUE DES AFFAIRES	8
1 Lutte contre la corruption	8
2 Lutte contre les conflits d'intérêts	8
3 Respect des règles de concurrence	8
4 Respect des réglementations internationales sur le contrôle des exportations	8
5 Protection des informations sensibles : propriété intellectuelle, secrets d'affaires et données personnelles	9
6 Transparence et publication des informations extra-financières	9
MESURES DE CONTRÔLE, DE SIGNALEMENT ET DE SANCTION	9
1 Audit	9
2 Certifications	9
3 Accompagnement des partenaires	10
4 Procédure d'alerte	10
5 Sanctions en cas de non-respect du Code de Conduite	10

L'engagement de la Direction

Le Groupe Lebronze alloys est un leader mondial dans la métallurgie des alliages de cuivre et de nickel de haute spécialité. Notre raison d'être, inscrite dans nos statuts, est de :

« **Consolider et amplifier un savoir-faire d'élaboration et de recyclage d'alliages principalement à base de cuivre et de nickel pour répondre de manière responsable aux défis techniques et environnementaux des industries utilisatrices.** »

Nous sommes convaincus que la réussite de notre engagement en faveur d'une industrie responsable repose sur une relation de confiance et de collaboration avec l'ensemble de nos Partenaires.

Notre vision du partenariat

Chez Lebronze alloys, nous considérons nos Partenaires comme des acteurs essentiels de notre écosystème. Ce terme englobe :

- Nos **fournisseurs et sous-traitants**, qui nous accompagnent dans la production et la livraison de nos produits et services ;
- Nos **clients**, qui partagent avec nous des exigences élevées en matière de qualité, d'innovation et de responsabilité environnementale ;
- Nos **investisseurs et actionnaires**, qui soutiennent notre développement à long terme ;
- Nos **partenaires technologiques**, qui participent à la recherche et à l'innovation durable ;
- Nos **intermédiaires et partenaires commerciaux**, qui facilitent la fluidité et la sécurisation de nos transactions, contribuant ainsi à la robustesse de notre chaîne d'approvisionnement et à l'expansion de nos marchés ;
- Toutes les parties **prenantes engagées dans notre chaîne de valeur**, y compris les acteurs institutionnels, associatifs et académiques.

Nous croyons en un **modèle de croissance durable et partagé**, où **chaque partenaire joue un rôle clé** dans l'amélioration continue de nos pratiques industrielles, environnementales et sociétales.

Notre engagement en matière de développement durable

Notre politique de développement durable, **B.R.O.N.Z.E.**, repose sur **six piliers stratégiques**, qui guident nos actions en interne mais aussi nos attentes envers nos Partenaires :

- 1 **Build together – Construire ensemble** : nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à l'importance de notre politique de développement durable et au rôle clé que joue nos partenaires dans la réussite de nos ambitions.
- 2 **Responsible purchase – Achats responsables** : nous achetons nos produits et prestations en intégrant des critères de développement durable : environnemental, social, économique...
- 3 **Optimized performance – Performance optimisée** : nous améliorons continuellement nos processus pour réduire notre empreinte écologique et accroître notre efficacité.
- 4 **Net zero carbon footprint – Empreinte carbone neutre** : nous mettons en place des initiatives pour minimiser nos émissions sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3.
- 5 **Zero accident** : nous visons à garantir des conditions de travail sûres et saines pour l'ensemble de nos collaborateurs et Partenaires.
- 6 **Eco-Solution** : nous favorisons une collaboration étroite avec nos Partenaires pour développer des solutions durables et innovantes qui favorisent notamment l'économie circulaire.

En tant que signataire du **Pacte Mondial des Nations Unies** et de la **Charte Relations Partenaires et Achats Responsables**, nous nous engageons à promouvoir ces principes au sein de notre écosystème.

Portée et objectifs du Code de Conduite Partenaires

Le présent Code de Conduite Partenaires définit nos attentes en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) auprès de l'ensemble de nos Partenaires, et vise à :

- Établir une relation de confiance basée sur des valeurs communes ;
- Encourager les pratiques éthiques et responsables dans toute la chaîne de valeur ;
- Promouvoir des solutions innovantes pour répondre aux défis environnementaux et sociaux ;
- Soutenir une approche collaborative pour améliorer en continu nos engagements RSE.

Nos Partenaires jouent un rôle clé dans la réduction de notre impact environnemental. Étant donné que nos intrants constituent une part significative de notre empreinte carbone, nous avons fixé un objectif ambitieux : **réduire de 25 % en valeur absolue nos émissions indirectes de gaz à effet de serre d'ici 2030, en accord avec l'initiative Science Based Target (SBTi)** visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils :

- S'engagent dans une démarche de réduction de leur propre empreinte carbone ;
- Collaborent avec nous pour identifier et mettre en œuvre des actions d'amélioration continue ;
- Respectent les normes sociales, environnementales et éthiques les plus strictes ;
- Partagent leurs meilleures pratiques et innovent aux côtés de Lebronze alloys pour construire un avenir plus durable.

Le respect des principes énoncés dans ce Code constitue un critère essentiel dans la sélection, le maintien et l'évolution de nos relations d'affaires.

Alexandra Dumont Nubery,
Directrice Générale



Respect des droits de l'Homme et des conditions de travail

Lebronze alloys et ses partenaires s'engagent à respecter les principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**, en promouvant les droits fondamentaux, des conditions de travail éthiques et l'égalité des chances. Nous refusons toute forme de travail forcé ou infantile et luttons activement contre la discrimination, garantissant ainsi une chaîne de valeur responsable et durable.

1 / RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe Lebronze alloys s'est doté d'un Code d'Éthique et de Conduite à destination de ses employés, salariés, collaborateurs (ci-après désigné « Collaborateurs »), et exige de ses Partenaires le même engagement en termes de respect des droits de l'Homme (tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme), et de respect du droit du travail (tel que décrits dans le Code du travail applicable et dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail).

2 / PROHIBITION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Les Partenaires doivent s'assurer de ne pas recourir au travail des enfants. Le terme « enfants » désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi dans le pays où le travail est effectué, ou l'âge minimum d'admission à l'emploi défini par l'Organisation Internationale du Travail, le plus élevé de ces deux critères devant être retenu.

3 / INTERDICTION DU TRAVAIL FORCÉ

Les Partenaires doivent empêcher toute implication dans toutes les formes d'esclavage moderne, y compris la traite des êtres humains et le travail forcé, en servitude ou sous contrat.

Les Partenaires ne doivent pas exiger des Collaborateurs des honoraires, des frais de recrutement ou des dépôts, directement ou indirectement, comme condition préalable au travail. Ces pratiques sont contraires aux principes éthiques et aux normes internationales du travail.

4 / RESPECT DES RÈGLEMENTATIONS CONCERNANT LES HORAIRES DE TRAVAIL ET DES RÉMUNÉRATIONS

Les Partenaires doivent fournir à tous les Collaborateurs un contrat de travail écrit dans une langue qu'ils comprennent, indiquant clairement leurs droits et responsabilités en matière de salaires, d'horaires de travail, d'avantages sociaux et d'autres conditions de travail et d'emploi.

Les Partenaires doivent se conformer aux lois et règlements applicables concernant les horaires de travail et les jours de repos et doivent garantir à tous leurs Collaborateurs un salaire adapté, régulier et respectant la réglementation en vigueur.

5 / PROHIBITION DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses Partenaires qu'ils traitent leurs Collaborateurs avec dignité et respect.

Les Partenaires doivent veiller à ce que leurs Collaborateurs bénéficient d'un environnement de travail exempt de harcèlement moral et/ou sexuel, d'intimidation ou d'autres comportements abusifs.

Les Partenaires doivent offrir l'égalité des chances en matière d'emploi aux Collaborateurs et aux candidats à l'emploi, sans discrimination, et de se conformer à toutes les lois et réglementations en matière de non-discrimination.

Aucune forme de discrimination ne saurait être pratiquée, que ce soit sous des motifs liés à l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, la situation de famille ou la grossesse, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, l'état de santé, la perte d'autonomie ou le handicap, etc.

6 / DIALOGUE SOCIAL ET LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Les Partenaires doivent respecter le droit des Collaborateurs à s'associer librement et à communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans crainte de harcèlement, d'intimidation, de sanction, d'ingérence ou de représailles.

Les Partenaires doivent reconnaître et respecter tout droit des Collaborateurs à exercer des droits de libre association, y compris le droit d'adhérer ou non à toute association de leur choix dans le cadre juridique national approprié.

7 / RESPECT DES NORMES APPLICABLES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Lebronze alloys attend de ses Partenaires qu'ils respectent les différentes normes et réglementations en matière de santé et de sécurité. Plus particulièrement, ils doivent fournir à leurs Collaborateurs un environnement de travail respectant ces normes de santé et de sécurité, et donner les moyens matériels et les formations nécessaires contribuant à leur sécurité.

Lebronze alloys recommande de mettre en place un système de gestion de la santé et de la sécurité (exemple : norme ISO 45001 ou équivalent) comprenant des politiques visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des personnes susceptibles d'être affectées par leurs activités.

Enfin, les Partenaires doivent signaler tout accident ou situation non sécurisée, susceptible de se produire ou pouvant être détectée dans le cadre de leur relation professionnelle avec Lebronze alloys.

Prise en compte de l'impact environnemental des activités

En accord avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe Lebronze alloys attend de ses partenaires une approche responsable des enjeux environnementaux.

Cela passe par une gestion des risques, la mise en place d'initiatives concrètes pour limiter l'impact écologique et le développement de solutions durables et innovantes.

1 / GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe Lebronze alloys demande à ses Partenaires de mener leurs activités de manière à anticiper et gérer activement les risques environnementaux dans l'ensemble de leurs opérations, de leurs produits et de leur chaîne de valeur. Lebronze alloys recommande de mettre en place un système de management pour l'environnement (exemple : norme ISO14001 ou équivalent).

Lebronze alloys s'est fixé un objectif de réduction de 50 % de ses émissions de CO₂ entre 2018 et 2030 concernant les scopes 1 et 2 et une réduction de 25 % entre 2021 et 2030 sur le Scope 3. Ces 2 objectifs ont été validés par Science Based Target Initiative en 2024.

Lebronze alloys demande donc à ses Partenaires de l'accompagner dans cette démarche en communiquant les données nécessaires de manière transparente, en proposant des solutions innovantes, en utilisant des produits ou services à faible taux carbone ou ayant un cycle de vie optimisé.

2 / IMPACT CLIMAT, TRAJECTOIRE BAS CARBONE

Le Groupe Lebronze alloys demande à l'ensemble de ses Partenaires de minimiser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière continue conformément à l'Accord de Paris sur le climat dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degrés et d'atteindre un monde neutre en carbone d'ici 2050.

3 / OPTIMISATION DES ÉNERGIES

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses Partenaires qu'ils mettent en œuvre des actions visant à améliorer leur propre efficacité énergétique, ainsi qu'à proposer à Lebronze alloys les solutions les plus efficaces énergétiquement. Lebronze alloys recommande de mettre en place un système de gestion de l'énergie (exemple : norme ISO 50001 ou équivalent).

4 / OPTIMISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses Partenaires qu'ils optimisent et limitent l'utilisation des ressources naturelles. Notamment, les Partenaires se doivent de protéger les écosystèmes naturels et mettre fin à toute dégradation de ces derniers. Cela implique la mise en place de pratiques de gestion environnementale responsable.

5 / LIMITATION DES ÉMISSIONS ET DES DÉCHETS

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses Partenaires qu'ils maîtrisent leurs émissions et rejets associés à leurs activités.

Lebronze alloys encourage les démarches visant à limiter la production de déchets, particulièrement les déchets dangereux, et à mettre en œuvre toute forme de réutilisation et de recyclage.

6 / STRATÉGIE D'ACHATS DE MATIÈRES RECYCLÉES

Un objectif important d'achats responsables est d'augmenter les achats de métaux recyclés comme alternative à l'achat de métaux neufs afin d'atteindre 85 % à l'horizon 2030.

Le Groupe Lebronze alloys encourage ses Partenaires à développer des offres permettant de répondre à ce besoin.

7 / RESPECT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Il est demandé aux Partenaires qui seraient concernés par l'exploitation d'une activité dans des zones où habitent des minorités ethniques ou des populations autochtones de respecter les droits des communautés locales, à travers des initiatives et un dialogue permanent.

Prise en compte des exigences réglementaires concernant les produits

1 / RÉGLEMENTATIONS DES PRODUITS

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses partenaires qu'ils se conforment à l'ensemble des réglementations en vigueur, dont les exigences spécifiques sont détaillées dans ses Conditions Générales d'Achat (CGA) et de Vente (CGV).

Ces documents précisent notamment les obligations en matière de sécurité des produits, d'accès au marché et de maîtrise des impacts toxicologiques des substances utilisées. En adhérant à ce Code de Conduite, les Partenaires s'engagent à respecter ces règles et à les appliquer de manière rigoureuse et responsable.

2 / TRAÇABILITÉ DES PRODUITS ET DE LEUR ORIGINE

Le Groupe Lebronze alloys exige de ses partenaires qu'ils garantissent l'origine licite et la traçabilité des matières et produits livrés, en particulier les matières premières. Les exigences spécifiques en la matière sont détaillées dans ses Conditions Générales d'Achat (CGA) et de Vente (CGV).

Lebronze alloys refuse d'acheter des produits issus, totalement ou en partie, de minerais ou matières provenant de zones de conflit ou de pays soumis à des sanctions. De même, aucun approvisionnement ne sera réalisé auprès de juridictions à haut risque identifiées par le GAFI ou de pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales selon l'Union européenne. En adhérant à ce Code de Conduite, les partenaires reconnaissent ces engagements et s'engagent à les respecter strictement.

Pratique éthique des affaires

En accord avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe Lebronze alloys attend de ses partenaires qu'ils agissent avec intégrité et transparence, en luttant contre la corruption sous toutes ses formes, y compris le chantage, l'extorsion et les pots-de-vin.

Ils doivent veiller à prévenir toute pratique contraire aux lois en vigueur et adopter des mesures appropriées pour garantir des échanges commerciaux éthiques. Les exigences spécifiques en la matière sont précisées dans les Conditions Générales d'Achat (CGA) et de Vente (CGV), auxquelles ce Code de Conduite fait référence.

1 / LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe Lebronze alloys condamne toute forme de corruption, qu'elle implique ses Collaborateurs ou ses Partenaires, conformément à la Loi Sapin 2 en vigueur en France et à toute réglementation applicable dans les pays où il opère.

Le maintien des relations d'affaires avec ses Partenaires est strictement conditionné à leur engagement à prévenir et à refuser toute forme de corruption, de blanchiment d'argent ou toute autre violation des lois applicables. Tout manquement à ces règles pourra entraîner la résiliation de la relation contractuelle ou d'autres sanctions appropriées.

En matière de cadeaux et invitations, la transparence est de rigueur en toute circonstance. Tout cadeau ou invitation reçu ou offert dans un cadre professionnel doit être signalé à la hiérarchie et soumis à autorisation, conformément aux conditions définies dans la Politique de conformité de Lebronze alloys.

2 / LUTTE CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Groupe Lebronze alloys interdit strictement toute situation de conflit d'intérêts impliquant ses Collaborateurs ainsi que ses Partenaires.

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'une personne ou une entité détient des intérêts personnels, professionnels ou financiers susceptibles d'altérer son objectivité, son impartialité ou son jugement dans l'exercice de ses fonctions ou responsabilités. Cela peut inclure, par exemple, le fait d'entretenir une relation personnelle ou financière avec un fournisseur, un client ou un concurrent, ou encore d'accepter des avantages indus influençant une décision professionnelle.

Tout Collaborateur ou Partenaire concerné doit signaler toute situation de conflit d'intérêts au Groupe.

3 / RESPECT DES RÈGLES DE CONCURRENCE

Le Groupe Lebronze alloys s'engage à respecter la réglementation en matière de concurrence, notamment en interdisant toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante sur le marché concerné. Il exige le même engagement de la part de ses Partenaires. Afin de garantir une concurrence équitable, Lebronze alloys met en place des procédures visant à assurer l'égalité de traitement entre ses Partenaires. Dans ce cadre, les décisions d'achat reposent sur une évaluation objective et comparative, prenant en compte l'intégrité et la fiabilité des Partenaires, ainsi que des critères tels que le prix, la qualité, la performance, les services, les engagements RSE, les délais de livraison et l'adéquation des prestations proposées.

4 / RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES SUR LE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses Partenaires qu'ils se conforment strictement aux réglementations nationales et internationales en vigueur en matière de contrôle des exportations de biens et de données.

À ce titre, ils doivent s'assurer de respecter l'ensemble des restrictions applicables à la circulation transfrontalière de produits, technologies ou informations sensibles.

Cette exigence s'applique notamment aux réglementations relatives aux licences d'exportation, aux embargos et aux sanctions économiques. Les obligations des Partenaires en la matière sont précisées dans les Conditions Générales de Vente (CGV) et les Conditions Générales d'Achat (CGA) de Lebronze alloys, auxquelles ils doivent pleinement adhérer.

5 / PROTECTION DES INFORMATIONS SENSIBLES : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, SECRETS D’AFFAIRES ET DONNÉES PERSONNELLES

Le Groupe Lebronze alloys fait de la protection de la propriété intellectuelle, des secrets d’affaires, de la confidentialité des données personnelles et de la préservation de ses actifs une priorité.

À ce titre, toutes les informations communiquées par ses Partenaires seront traitées de manière strictement confidentielle et ne seront utilisées qu’aux fins autorisées. Lebronze alloys attend en retour de ses Partenaires qu’ils mettent en œuvre les mêmes précautions et mesures de protection afin d’assurer la sécurité des données et des informations échangées.

Les engagements des Partenaires en matière de confidentialité et de protection des données sont définis dans les Conditions Générales de Vente (CGV) et les Conditions Générales d’Achat (CGA) de Lebronze alloys, auxquelles ils sont tenus de se conformer.

6 / TRANSPARENCE ET PUBLICATION DES INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Le Groupe Lebronze alloys est soumis à des obligations légales et contractuelles en matière de transparence et de publication d’informations extra-financières.

À ce titre, Lebronze alloys attend de ses Partenaires qu’ils respectent ces exigences dans le cadre de leurs relations contractuelles avec le Groupe, ainsi que dans leurs interactions avec leurs propres interlocuteurs. Cela inclut notamment l’obligation de fournir des informations fiables et sincères sur leurs engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), d’éthique et de conformité. En particulier, Lebronze alloys accorde une importance majeure à la lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Groupe attend de ses Partenaires qu’ils mettent en place des procédures de contrôle et de vigilance appropriées afin de prévenir et détecter tout comportement frauduleux ou toute opération suspecte. Il leur est également demandé de respecter scrupuleusement les réglementations en vigueur en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment, et de collaborer pleinement avec Lebronze alloys dans la mise en œuvre de ces engagements.

3 / ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES

Le Groupe Lebronze alloys, convaincu des bénéfices de ces engagements pour l’amélioration de ses performances et de celles de ses Partenaires, reconnaît que certains d’entre eux devront encore fournir des efforts pour se conformer pleinement aux principes et valeurs énoncés dans ce document. Lebronze alloys encourage et soutient une démarche progressive et continue vers ces objectifs.

Dans cette dynamique, Lebronze alloys s’engage, dans la mesure de ses possibilités, à accompagner ses Partenaires investis dans une démarche de progrès, en favorisant le partage de bonnes pratiques et en soutenant leurs efforts vers une amélioration continue.

4 / PROCÉDURE D’ALERTE

Le Groupe Lebronze alloys demande à ses Partenaires de lui signaler sans délai toute situation susceptible d’enfreindre une loi, un règlement ou l’un des principes énoncés dans le présent Code de Conduite.

Cela inclut tout fait ou comportement pouvant être lié à la corruption, au trafic d’influence ou à toute autre pratique contraire à l’éthique et aux réglementations en vigueur.

Les alertes doivent être adressées au Responsable Compliance de Lebronze alloys par l’un des moyens suivants :

- par courriel : alerteinterne@lebronze-alloys.com
- via la plateforme dédiée : <https://lebronzealloys.integrityline.com/>

Tous les signalements seront traités avec la plus stricte confidentialité et dans le respect de la réglementation en vigueur. Tout lanceur d’alerte bénéficie d’une protection contre toute forme de représailles, conformément aux dispositions légales applicables.

5 / SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DU CODE DE CONDUITE

En cas de non-respect avéré des principes énoncés dans le présent Code de Conduite, et après une mise en demeure restée sans effet, Lebronze alloys se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme à toute relation commerciale avec le Partenaire, sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Mesures de contrôle, de signalement et de sanction

1 / AUDIT

Lebronze alloys se réserve le droit de procéder à des audits de ses Partenaires, soit directement, soit par l’intermédiaire d’auditeurs mandatés, afin de s’assurer du respect des principes et règles énoncés ci-dessus.

Les Partenaires s’engagent à coopérer pleinement et à fournir, de bonne foi, toutes les informations et documents nécessaires à la réalisation de ces audits.

2 / CERTIFICATIONS

Le Groupe Lebronze alloys demande à ses Partenaires de disposer des certifications suivantes et/ou d’engager une démarche active en vue de leur obtention :

- Certifications environnementales et de management : ISO 14001 (management environnemental), ISO 45001 (santé et sécurité au travail), ISO 50001 (management de l’énergie), ou toute autre certification équivalente.

- Labels RSE : évaluation et reconnaissance des performances en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) via des labels tels qu’EcoVadis, B Corp, ou toute autre certification équivalente.
- Engagements et politiques internes : mise en place et application de politiques structurées en matière de Développement Durable, de Qualité-Sécurité-Environnement (QSE), ainsi que l’adoption d’un Code Éthique et/ou d’un Code de Conduite aligné avec les principes de responsabilité sociétale.
- Les Partenaires sont invités à démontrer leur engagement en adoptant des actions concrètes et mesurables, contribuant ainsi à un développement responsable et durable.

Engagement des Partenaires

Le présent Code de conduite Partenaires fait partie intégrante de tout contrat entre Lebronze alloys et ses Partenaires. Lebronze alloys attend de ses Partenaires qu’ils répercutent les principes et valeurs décrits par le présent Code de conduite à leur chaîne de valeur.

En signant le présent Code de conduite Partenaires, le Partenaire reconnaît avoir lu et accepté les principes qui y sont énoncés.

Raison sociale du Partenaire	Nom et fonction du signataire autorisé	Date	Signature



lebronze alloys

Métallurgie d'exception

www.lebronze-alloys.com